

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 9 Procuration : 3 Votants : 12 Pour : 8 Contre : 3 Abstention : 1	L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) Secrétaire de séance : Mme MICHAUD Carole Date de convocation : 7 mai 2024
Réf : 24100 OBJET : CLASSEMENT POINTE DE VORLAZ : APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF / DEFINITION DU PERIMETRE	Présents : Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. ROSSET André Absents ou excusés : Mme MICHAUD Sonia ; M. BRAIZE Richard ; M. DUCHEMIN Vincent Procuration : M. DUCHEMIN Vincent à M. MUFFAT Michel M. BRAIZE Richard à SIBIL Christine Mme MICHAUD Sonia à MICHAUD Carole

Monsieur le maire rappelle les négociations en cours entre la commune et les services de l'Etat et les différentes personnes associées, pour la création d'un arrêté de protection sur le secteur de la pointe de Vorlaz, afin de préserver pour l'avenir ce secteur important de la commune au niveau des richesses naturelles qu'ils regroupent.

Il indique que pour donner suite à nombreuses réunions et travaux d'échanges, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur 3 propositions de périmètre de la future zone de protection.

Monsieur le maire présente les 3 propositions en indiquant que la proposition 2, est une proposition médiane, permettant de répondre aux objectifs poursuivis par la mise en place de ce périmètre, aux attentes de l'Etat et de concilier pour l'avenir les possibilités d'évolution du domaine skiable.

Proposition 1 : proposition des services de l'État, avec périmètre le plus grand.

Proposition 2 : proposition médiane.

Proposition 3 : périmètre le plus réduit, mais risque de refus de l'Etat car n'inclus pas la totalité des zones humides présentes sur le périmètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par 8 voix pour

1 abstention : BRAIZE Richard

3voix contre : MUFFAT Michel, DUCHEMIN Vincent et ROSSET André, préférant la proposition 3 .

- ADOPTE la proposition n°2 : proposition médiane
- CHARGE monsieur le maire de toutes les démarches relatives de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 074-217401884-20240513-D24100-DE



La secrétaire de séance
Mme MICHAUD Carole

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michaud', written over a horizontal line.

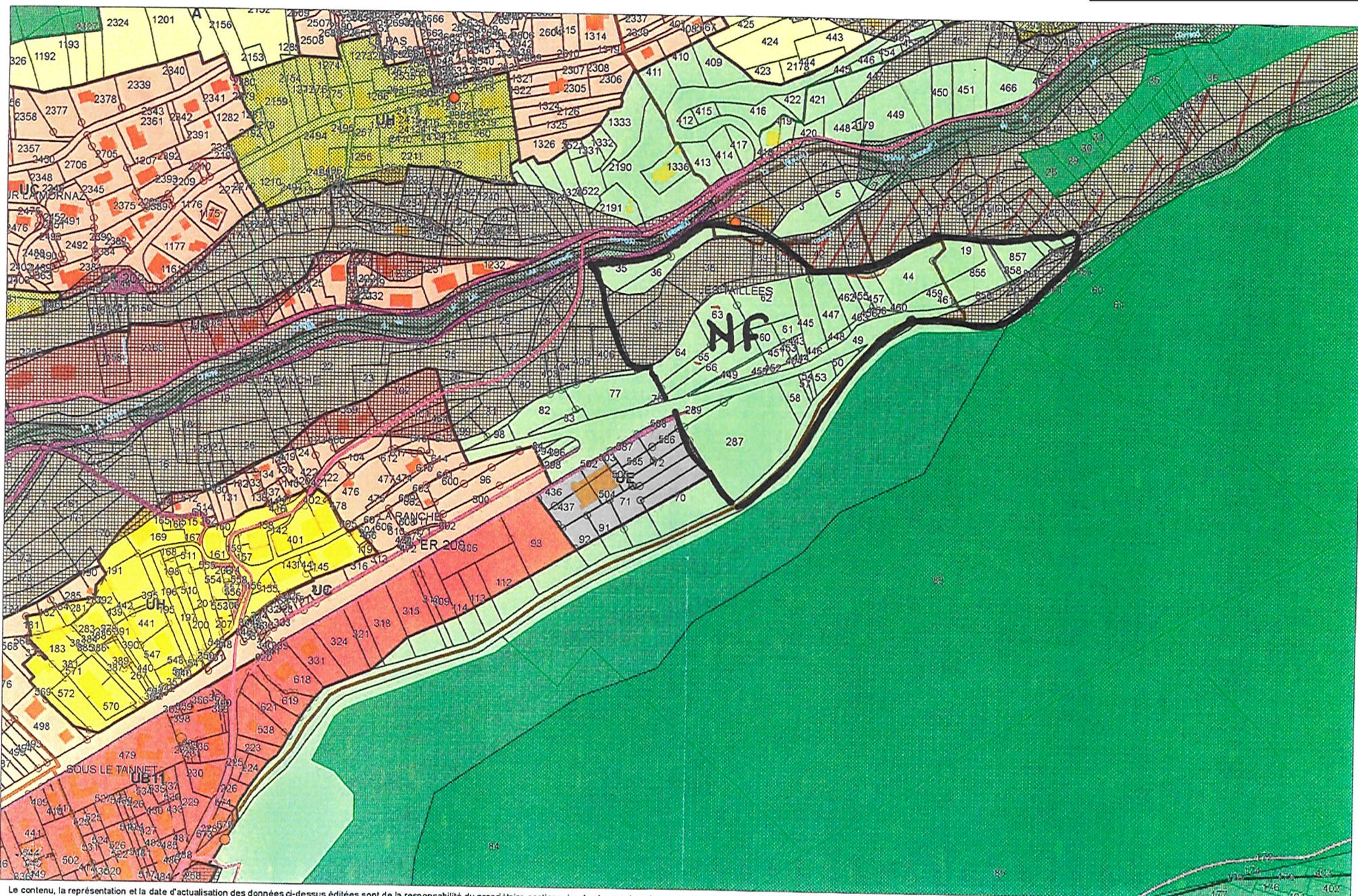
Fait à MONTRIOND le 13 mai 2024
LE MAIRE
JEAN-CLAUDE DENNE



Acte certifié exécutoire

Après transfert en Préfecture le

Et publication le



Le contenu, la représentation et la date d'actualisation des données ci-dessus éditées sont de la responsabilité du propriétaire gestionnaire de chaque donnée
Les documents opposables approuvés par arrêté préfectoral, sont consultables en mairie et en préfecture - Reproduction interdite - mardi 9 avril 2024